

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES

- 1.1. Le fait de passer commande de prestations à la société Linkations implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente.
- 1.2. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Linkations, prévaloir contre les Conditions Générales de Vente. Toute condition d'achat contraire passée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Linkations.
- 1.3. En cas de force majeure, Linkations est libérée de son obligation de délivrer sa prestation au client.

2. DUREE ET RESILIATION

- 2.1. Sauf spécification contractuelle particulière, les accords de prestations et de prix entre Linkations et le client sont valables pour une durée de 1 an à partir de la date de signature du contrat ou du devis.
- 2.2. Linkations et le client pourront, selon leurs convenances, résilier tout ou partie des accords conclus. Cette résiliation sera signifiée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) et fera l'objet d'un avenant. Un préavis de trois mois restera applicable.

3. FACTURATION

- 3.1. Les factures de Linkations sont émises en Euros.
- 3.2. Linkations facture ses prestations selon les prix convenus. Recherche de logement. 100 % à la réservation du logement.
Démarches administratives 100 % lors du dépôt du dossier (DOTE, Préfecture etc. ...), autres prestations 50 % à la commande et le solde à la fin de la mission.
- 3.3. Pour les services de coordination faisant intervenir des sous-traitants, les factures comprennent le coût des prestations sous-traitées ainsi que les frais éventuels des sous-traitants. Si une facturation complémentaire par le sous-traitant est adressée à Linkations, Linkations se réserve le droit de compléter sa facturation vers le client.
- 3.4. Pour toute mission demandant à travailler un week-end et jours fériés, Linkations se réserve le droit de facturer un supplément de 20%.

4. FRAIS DE MISSION

- 4.1. Seront refacturés au client aux réels éventuels frais suivants.
Avec accord préalable du client : honoraires, frais d'intervention et factures de tierces parties (tels que traducteurs, huissiers, avocats, formateurs, intervenants ...). Pour certaines missions, les frais afférents au déplacement d'un personnel de Linkations pour la réalisation de sa mission (transport, hébergement, repas) seront facturés selon le barème fiscal en vigueur.
Sans accord préalable du client : repas pris avec le bénéficiaire de la prestation au cours et dans le cadre d'une mission, envois par courrier express, coursier national ou international, timbres fiscaux, péages autoroutes, parkings, frais kilométriques, certificats payants et autres frais afférents aux dossiers administratifs.
- 4.2. Les tarifs de recherche de logement n'incluent pas les commissions et frais de transactions immobilières, dus à l'agence immobilières directement, ni les frais liés à l'installation : déménagement, assurances du logement, abonnements des branchements électricité, téléphone, TV, eau, câble.
- 4.3. Pour toute prestation commencée, le client est tenu de régler ou rembourser à Linkations les dépenses engagées au nom du client ou de son employé. Ces dépenses incluent entre autres les honoraires des sociétés de relocation à l'étranger, les frais de traduction, ...
- 4.4. Remises et ristournes
En cas de remise et ristourne quantitative
Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de prestations de services, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs du Prestataire.
En cas de remise et ristourne qualitative
Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes en contrepartie de la

fourniture au Prestataire de services non détachables de la prestation (service après-vente lors de la revente de ladite prestation aux consommateurs, notamment), déterminés d'un commun accord entre le Client et le Prestataire lors de la négociation commerciale, en fonction de la nature et du volume des services rendus.

5. MODIFICATIONS, CHANGEMENTS DE DATE ET ANNULATION DE MISSION

- 5.1. En cas d'annulation de mission ou de changement de date de celle-ci, Linkations se réserve le droit de facturer tout ou partie de la prestation concernée.
- 5.2. Un cahier des charges précis est établi au démarrage de la mission par le client et validé par Linkations. Si au cours de la mission le client ou la famille modifie ses critères de recherche de façon significative, une extension de contrat sera négociée entre et le client.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

- 6.1. Les factures de Linkations sont payables par chèque ou par virement en Euros, au comptant net d'escompte à 30 jours nets date de facture.
- 6.2. Les frais de virement en provenance de l'étranger seront facturés.
Pour les tarifs en USD, Linkations et le client ont la possibilité de demander la *révision* immédiate des prix dès que le taux de change du dollar américain contre l'Euro fluctue à + ou - 5 de la valeur de change utilisée comme base de calcul lors de la précédente tarification. Les prix réajustés seront applicables dès la mission.
- 6.3. Linkations ne peut en aucun cas garantir l'aboutissement de la mission recherche de logement ou l'obtention de certains documents soumis à la décision de l'administration. Les honoraires et frais de mission sont dus par le client quelle que soit l'issue de la mission.
- 6.4. Pénalités de retard
En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due pour frais de recouvrement ainsi des pénalités de retard calculées au taux 15 % du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.
- 6.5. Absence de compensation
Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdites prestations, d'autre part.
Conditions de paiement liées à l'utilisation de MOBILIPASS
- 6.6. Le Client s'engage à informer le bénéficiaire qui doit accepter le coût TTC des prestations de Linkations et leur règlement en tiers payant par le Collecteur 1%.
- 6.7. Le Client s'engage à ce que le bénéficiaire respecte les clauses imposées par le règlement MOBILIPASS et à fournir en début de mission les justificatifs exigés par le collecteur.
- 6.8. Dans le cas où Linkations ne peut être payé par délégation de paiement (tiers payant) par le collecteur 1 % ou lorsque le délai de règlement par le collecteur est supérieur à 30 jours, le Client s'engage à remettre à Linkations un chèque en règlement du montant total de la facture.
- 6.9. Le Client s'engage à régler directement à Linkations le montant de son intervention dans le cas où :
 - ✓ il ne réaliserait pas sa demande d'aide MOBILIPASS dans le délai imparti de 6 mois maximum à compter de sa date de mutation ou en cas d'annulation de la mutation ou de l'embauche
 - ✓ il aurait dépassé le plafond maximum de 3200 € pour d'autres utilisations autorisées par le MOBILIPASS
 - ✓ les prestations réalisées par Linkations ne relèveraient pas des dépenses finançables au titre du MOBILIPASS
 - ✓ le collecteur 1% logement refuserait l'aide MOBILIPASS
 - ✓ la réglementation 1 % ne permettrait plus le financement de l'intervention de Linkations avec une aide MOBILIPASS

7. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE CONFIDENTIALITE ETHIQUE

- 7.1, Tout document sous copyright et autre propriété intellectuelle fournie par Linkations au cours de ses propositions et de ses services au client reste la propriété de Linkations
- 7.2. Les propositions, contrats, ordres de missions et tarifications sont confidentiels entre le client et Linkations et ne peuvent être diffusés que par Linkations. Il est interdit de copier ou diffuser tout ou partie de nos propositions, et en aucun cas elles ne pourront servir de base à l'élaboration d'un cahier des charges ou de tout autre document sans notre accord écrit préalable.
- 7.3 Les informations délivrées à Linkations concernant le Client ou l'employé du Client ne seront utilisées qu'à des fins professionnelles, et Linkations s'engage à ne pas divulguer le contenu de ses dossiers clients et à respecter la confidentialité des échanges.
- 7.4. Le bénéficiaire de la mission autorise Linkations à utiliser ses coordonnées personnelles telles que n° de passeport ou de permis de séjour, adresse et n° de téléphone personnel ainsi que tous renseignements nécessaires à la réalisation de la mission et en lien direct avec celle-ci. Linkations s'engage à ne pas utiliser ni divulguer ces informations à des fins commerciales.
- 7.5. Le Client et le bénéficiaire bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de retrait sur les données collectées le concernant et faisant l'objet d'un traitement informatique. Le client dispose de la faculté d'exercer ces droits auprès de Linkations.
- 7.6. Linkations s'engage à observer une totale indépendance vis-à-vis des professionnels (agences immobilières, banques, assurances, déménageurs, notaires, etc...) intervenant dans les missions et à ne percevoir aucune rémunération ou commission de leur part.

8. RESPONSABILITE

- 8.1 Linkations met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer que les informations fournies par Linkations au client sont exactes et à jour, mais le client accepte que la responsabilité de choix d'une résidence, école ou service de tierce partie incombe totalement et sans réserve au client ou à l'employé du client.
- 8.2. Linkations ne sera en aucun cas tenue pour responsable des services fournis au client par des tierces parties.
- 8.3. Linkations recommande au client d'obtenir des conseils juridiques appropriés quant aux formes et conditions des baux locatifs ou des conditions d'obtention de permis administratifs pour leurs employés. Toute information donnée par Linkations sur ces sujets est fournie de bonne foi, mais ne saurait engager la responsabilité de Linkations
- 8.4 La responsabilité maximale de Linkations engagée pour cause de rupture de contrat, de négligence ou toute autre cause, se limite au montant total facturé au client dans le cadre de ladite mission. Les véhicules utilisés lors des sorties accompagnées sont prévus pour accueillir un nombre limité de personnes. Si le nombre de personnes présentes devait dépasser la capacité d'une voiture particulière, Linkations peut organiser sur demande du client la location d'un véhicule de plus grande capacité au frais du Client ou de son employé.
- 8.5. En cas de force majeure, Linkations sera libéré de toute obligation envers le client.

9. ASSURANCES

- 9.1. Linkations contracte des assurances appropriées (Responsabilité Civile et Multirisque Professionnelle) auprès d'assureurs réputés acceptables. Dans la limite des clauses particulières définies aux contrats d'assurances, les polices couvrent les dommages matériels et corporels causés aux bénéficiaires de nos prestations dans le cadre exclusif de nos missions et en présence d'un représentant de Linkations.
- 9.2. En aucun cas, Linkations ne pourra être inquiétée de tout accident ou sinistre ne survenant pas dans le strict cadre de ses missions et de sa responsabilité.

10. SPECIFICITES POUR LA PRESTATION « RECHERCHE DE LOGEMENT »

- 10.1. Pour la prestation recherche de logement, Linkations s'engage à trouver une sélection de logements, disponibles lors de la visite et correspondant aux souhaits du bénéficiaire. Si toutefois ce logement ne pouvait être attribué à l'employé du client pour des raisons indépendantes de Linkations, Linkations pourra entreprendre une nouvelle recherche de logement facturée selon les mêmes conditions.
- 10.2. Linkations s'engage à présenter une sélection de logements répondant aux caractéristiques de logement indiquées dans le questionnaire rempli par le salarié. Les 3 principaux critères pris en compte

en cas de contestation sont. le type, le budget, la localisation:

10.3. Le nombre de logements sélectionnés est subordonné à l'offre du marché immobilier local au moment de la réalisation de la prestation

10.4. Le client s'engage à donner à Linkations tous les éléments dont il a besoin pour effectuer sa prestation (questionnaire dûment complété), à assurer Linkations de l'exclusivité de la recherche et à répercuter à Linkations toutes les pistes et renseignements immobiliers qu'il aurait pris en direct afin que Linkations puisse en vérifier la fiabilité. Les logements ainsi sélectionnés seront inclus dans le programme de visites.

Toute mission de recherche de logement commencée et non terminée du fait du client ou de son salarié, quelle qu'en soit la raison, est due à concurrence de :

50.% pour ouverture du dossier - établissement du cahier des charges

.50 % démarrage des recherches de logements

.50 .% accompagnement aux visites

11. RECOURS

11.1. Dans le cas où une clause ou une partie de clause de ces Conditions Générales serait déclarée non valide ou non applicable par un tribunal compétent, les autres clauses ou parties de clauses restent valides et applicables.

11.2. La loi applicable est la loi française. Pour tout recours en cas de litige de toute nature ou de contestation relative des services rendus par Linkations à son client, le Tribunal de Commerce de Fontainebleau sera seul compétent.

Conditions Générales de Vente établies le 1 mai 2016